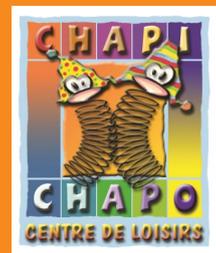


CHAPI-CHAPO



C'est ...

3 accueils périscolaires

- . Chapi : Quartier d'Evrunes
- . Chapo : Quartier de Saint-Hilaire
- . Chapi-Chapo : Centre-ville

1 accueil de loisirs

- . Chapi-Chapo : Centre-ville

1 service administratif

- . Service enfance-jeunesse
02.51.65.50.49
Ouverture du lundi au vendredi
De 9h à 12h30 et de 14h à 17h
- . La codirection
02.51.65.50.51
Séverine RONDEAU et Vanina SENELIER
- . La coordinatrice enfance-jeunesse
02.51.65.50.52
Valérie PAÏUSCO

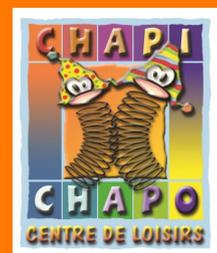
1 site internet

- . www.mortagnesursevre.fr
- . Vivre ensemble
- . Enfants 3-10 ans

1 portail famille

- . Lien à cliquer sur le site web de la ville

CHAPI-CHAPO



3 lieux d'accueil périscolaires

Quartier d'Evrunes—Chapi

Ouverture : lundi, mardi, jeudi et vendredi

Horaires : De 7h à l'entrée en classe et de la fin de la classe à 19h

Accueil des enfants : Julien et Solenne

Téléphone : 02.51.65.20.42

Quartier de Saint-Hilaire—Chapo

Ouverture : lundi, mardi, jeudi et vendredi

Horaires : De 7h à l'entrée en classe et de la fin de la classe à 19h

Accueil des enfants : Jean-François et Charlène

Téléphone : 02.51.65.20.31

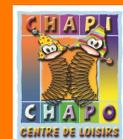
Centre-ville—Chapi-Chapo

Ouverture : lundi, mardi, jeudi et vendredi

Horaires : De 7h à l'entrée en classe et de la fin de la classe à 19h

Accueil des enfants : Agnès, Clara, Emilie, Marion

Téléphone : 02.51.65.02.92



Collations

(proposées à tous les enfants sans coût supplémentaire)

- . Le petit déjeuner est servi jusqu'à 8h
- . Le goûter est proposé au début de l'accueil périscolaire

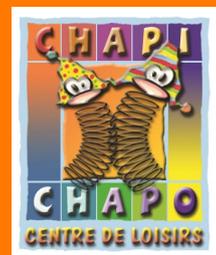
Réservation / Annulation

- . Elle doit être faite au plus tard le mercredi de la semaine précédente
- . Elle doit être faite par le Portail Famille

Facturation

- . Elle se fait par tranche horaire
- . Toute tranche horaire commencée est due

CHAPI-CHAPO



Un accueil de loisirs

Ouvert le mercredi et pendant les vacances scolaires
Situé en centre-ville

Accueil des enfants (Facturation à la demi-heure)	De 7h à 9h30
Accueil des enfants (Facturation à l'heure - Matinée indivisible)	De 9h30 à 12h30
<i>Accueil échelonné</i>	<i>De 9h30 à 10h</i>
<i>Temps d'animation (Présence obligatoire des enfants)</i>	<i>De 10h à 12h</i>
<i>Arrivée et départ échelonnés</i>	<i>De 12h à 12h30</i>
Repas (Facturation à l'heure - Indivisible avec le matin ou l'après-midi)	De 12h30 à 13h30
Accueil des enfants (Facturation à l'heure - Après-midi indivisible)	De 13h30 à 17h30
<i>Accueil échelonné</i>	<i>De 13h30 à 14h</i>
<i>Temps d'animation (Présence obligatoire des enfants)</i>	<i>De 14h à 17h</i>
<i>Arrivée et départ échelonnés</i>	<i>De 17h à 17h30</i>
Accueil des enfants (Tarification à la demi-heure)	De 17h30 à 19h

Collations

(proposées à tous les enfants sans coût supplémentaire)

- . Le petit déjeuner est servi jusqu'à 8h
- . Le déjeuner est pris entre 12h30 et 13h30
- . Le goûter est proposé en milieu d'après-midi

Tranches d'âge

- . TOUPTI : PS / MS
- . PTIGRAN : GS / CP
- . Z'M : CE1 / CE2
- . XXL : CM1 / CM2

Temps de repos

- . TOUPTI : sieste dès la fin du repas et jusqu'au réveil naturel de l'enfant
- . Les autres groupes : temps calme

CHAPI-CHAPO



Réservation / Annulation

- Mercredi, au plus tard le mercredi de la semaine précédente, à la :
 - . demi-journée avec ou sans repas
 - . journée avec ou sans repas
- Petites vacances scolaires, au plus tard 15 jours avant le premier jours des vacances, à la :
 - . demi-journée avec ou sans repas
 - . journée avec ou sans repas
- Période estivale, au plus tard le lundi de la semaine précédente, à la journée avec repas

Le Portail Famille

NOUVELLE FAMILLE

- 1/ Créer un compte au nom du responsable légal de l'enfant
- 2/ Valider son compte et définir son mot de passe après avoir cliqué sur le lien dans le mail que vous avez reçu
- 3/ Créer les fiches "enfant" en cliquant sur « fiche enfant 2018/2019 »
- 4/ Attendre la validation par les services municipaux dans un délai maximum de 4 jours (sans cette validation, la réservation est impossible).

FAMILLES UTILISATRICES en 2017/2018

- 1/ Se connecter au portail famille
- 2/ Cliquer sur « Fiche enfant 2018/2019 ». Vérifier les données existantes, modifier si besoin et **enregistrer**.
- 3/ Attendre la validation par les services municipaux dans un délai maximum de 4 jours (sans cette validation, la réservation est impossible).

- . Des tutoriels sont en ligne pour vous aider dans vos démarches.
- . Procédure à renouveler pour chaque enfant.

La fiche "enfant" se crée une seule fois par année scolaire (période de juillet à juin).